



INFO PRESSE

—06.10.11



NOUVELLE ÉTIQUETTE ÉNERGIE SUR LES APPAREILS ÉLECTRIQUES : L'ADEME PUBLIE UN GUIDE D'INFORMATION POUR LE GRAND PUBLIC

Au 1^{er} janvier 2012, les lave-linge, les lave-vaisselle ainsi que tous les appareils de froid, et les téléviseurs afficheront une nouvelle étiquette énergie. Plus détaillée sur la performance environnementale des produits, l'objectif de cette nouvelle étiquette est de mieux informer le consommateur. Et pour aider ce dernier à se repérer dans les rayons électroménagers, l'ADEME propose un nouveau guide.

Une nouvelle étiquette énergie

Le 1^{er} janvier prochain, une nouvelle étiquette énergie, plus claire, plus lisible et plus complète, sera apposée sur les appareils électriques :



- **Trois nouvelles classes distingueront les appareils performants, actuellement en catégorie A: de A+, pour les moins sobres, à A+++ , pour les plus sobres en énergie.**
- Pour la première fois, la **consommation annuelle moyenne d'énergie** des appareils de froid, des lave-linge, lave vaisselle et téléviseurs sera affichée.
- **Une étiquette spécifique à chaque type de produits** : parce que les critères de performance énergétique d'un lave-linge et d'un téléviseur ne sont pas les mêmes, la nouvelle étiquette énergie présentera des indications spécifiques selon le type de produits (par exemple : le niveau sonore pour certains appareils bruyants).

Alors que 75% des consommateurs déclarent déjà consulter l'étiquette énergie pour orienter leurs achats¹, cette nouvelle version leur permettra ainsi de choisir encore plus facilement les produits qui leur feront faire le plus d'économies.

Un nouveau guide de l'ADEME

L'ADEME met gratuitement à la disposition du grand public un guide pratique pour tout comprendre sur l'étiquette énergie et apprendre à la lire. Disponible sur le site ecocitoyens.ademe.fr, rubrique « [Tous les guides](#) », il donne par ailleurs quelques astuces nécessaire au choix d'un appareil électrique performant.

Pour aller plus loin, les conseillers des [Espaces INFO→ÉNERGIE](#) répartis partout en France informent gratuitement le grand public sur les économies d'énergie dans la vie quotidienne.



¹Enquête 2006 TNS Sofres pour le GIFAM

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la triple tutelle du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, du ministère de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. www.ademe.fr